

Cycle bien-être animal. Pré-forum de Balma.

Cycle Bien-être animal

# Le bien-être des animaux de compagnie

*Pierre Desnoyers*

Edité par la Mission Agrobiosciences. La mission Agrobiosciences est financée dans le cadre du contrat de plan Etat-Région par le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

Renseignements: 05 62 88 14 50 (Mission Agrobiosciences)

Retrouvez nos autres publications sur notre site : <http://www.agrobiosciences.org>

## *Portrait*

### **Pierre Desnoyers**

Difficile de résumer le parcours de ce véritable décathlonien de la science vétérinaire : si Pierre Desnoyers, au sortir de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, a commencé par des remplacements, il s'installe en 67 en créant d'emblée une clinique qui fera vite référence. Ayant ajouté à son cursus plusieurs formations en gestion des ressources humaines, il devient spécialiste de l'audit des cabinets vétérinaires. Dans cette même veine, il prend les fonctions, de 1987 à 1991, de directeur technique et des affaires vétérinaires du Groupe Hill's France, l'un des leaders de l'alimentation diététique pour animaux de compagnie. Il enchaîne ensuite avec Centravet, une coopérative bretonne de distribution de médicaments vétérinaires qui se hisse au premier rang européen, qu'il dirige d'abord avant de prendre en charge la présidence du directoire, jusqu'en mai 2001.

Du côté de la protection animale, il sera un temps trésorier puis coprésident du Conseil National de la Protection Animale, qu'il représente aujourd'hui au sein de « Eurogroup for animal welfare », un intergroupe du Parlement européen réunissant les associations de protection des animaux, tout en s'investissant comme président fondateur d'une association essayant de limiter l'utilisation de l'animal de laboratoire, « Paexa ».

Impliqué dans de nombreux syndicats ou associations professionnels et scientifiques ainsi que dans l'enseignement et la formation, auteurs de nombreuses publications vétérinaires, Pierre Desnoyers a su néanmoins consacrer du temps et de l'enthousiasme à l'une de ses passions : l'éducation des chiens guides d'aveugles, pour laquelle il fonde notamment une école dans le Limousin. Sans oublier que ce sportif, amoureux de la montagne et du froid, a marché aux côtés de Jean-Louis Etienne, pour veiller à l'alimentation et aux soins apportés aux chiens de traîneau, lors de l'expédition Trans Antartica.

## Le bien-être des animaux de compagnie

**Domestique hier, il gardait les troupeaux, tirait les charrues, chassait les nuisibles ou finissait à la casserole. De simple compagnie aujourd'hui, l'animal n'a pour toute utilité que celle de fabriquer du lien social et de compenser les manques affectifs. Bref, de remettre de l'humain dans une société urbaine. Sans oublier, à la marge, l'animal « accessoire de mode », signe distinctif de snobisme : il y eut les huskies. Il y a désormais les reptiles, lézards et furets. Dans ce contexte, se soucier du bien-être de ces animaux n'est pas sans paradoxes, notamment en raison des difficultés à cerner le statut de l'animal, sa place auprès des hommes et sa réalité physiologique. A les trop aimer, bon nombre de maîtres dérapent vers l'anthropomorphisme et occasionnent chez l'animal des troubles comportementaux, voire des perturbations physiologiques. Inversement, à les trop banaliser, des propriétaires peu réfléchis gadgétisent l'animal : ravalé au rang de simple objet, il est facilement abandonné.**

**Une problématique qui se complexifie sous l'effet de deux phénomènes : d'abord l'ambiguïté des textes juridiques et réglementaires qui peinent à définir clairement l'animal. Mais aussi et surtout les enjeux économiques, voire les convoitises crapuleuses, que n'ont pas manqué de susciter notre attachement grandissant aux chats, chiens, lapins nains et autres espèces. Les solutions ? Pour Pierre Desnoyers, elles tiennent en trois mots : éducation du futur maître, civisme des propriétaires et moralisation de la commercialisation des animaux .**

8, 8 millions de chiens et 9,4 millions de chats recensés en France l'an dernier... Comment nier que l'animal de compagnie est devenu, du moins dans notre pays, un phénomène de société ? Et Pierre Desnoyers ne parle que des animaux « classiques », préférant laisser les exotiques « NAC » (1) aux spécialistes. Un engouement qui prend une ampleur inédite depuis une quarantaine d'années seulement en Europe, mais qui n'a cependant rien de récent. Certes, « les animaux vivaient principalement près de nous avec un statut d' « ouvrier », une notion qui me plaît bien. Et ce sont ces mêmes animaux utilitaires, voués à la chasse ou à la garde, qui sont devenus massivement les compagnons de nos journées ». Ce goût est néanmoins attesté depuis l'Antiquité, y compris dans des civilisations autres qu'en Occident (lire l'encadre). Mais pourquoi ce besoin prend-il aujourd'hui de telles dimensions ? P. Desnoyers rappelle, en premier lieu, qu'il s'agit d'un phénomène de pays riche... « Peut-être nos sociétés d'abondance nous ont amputé de quelque chose que nous retrouvons dans l'animal de compagnie ».

Souvent présenté en tant que membre à part entière de la famille, réclamé par les enfants, choyé par les personnes âgées, se pourrait-il que l'animal de compagnie envahisse notre quotidien et nos villes jusqu'au point de saturation ? « Méfions-nous de la prospective », rassure P.Desnoyers. « En 1975, un rapport sur l'animal dans la ville, commandé par la Présidence de la République de l'époque, avait avancé le chiffre de 15 millions de chiens en l'an 2000. Tout le monde avait crié à la catastrophe. Fort heureusement, des régulations s'opèrent et la population canine, aujourd'hui en France, connaît une certaine stagnation ». Pas de regain numérique, donc, mais celui-ci est compensé par une augmentation qualitative : « Nous constatons un accroissement du respect de l'animal, à travers la qualité des soins qui

leur sont apportés au niveau de l'alimentation et de la médecine vétérinaire. En termes économiques, ceci constitue un véritable marché c'est important : l'alimentation industrielle et familiale des chiens et des chats atteindrait les 3 milliards d'Euros, tandis que les soins vétérinaires représenteraient environ 675 millions d'euros. Au total, les activités issues des animaux de compagnie occuperaient 50 000 emplois stables en France ». Un impact loin d'être négligeable (2) et qui n'est pas sans poser quelques difficultés. « Même si nous sommes dans un pays riche, il peut y avoir un hiatus économique. Le vétérinaire le vit régulièrement : les prestations offertes par ce dernier aux propriétaires, pour le bénéfice de l'animal, sont de plus en plus techniques, demandent de plus en plus de moyens et de formation... Cela a un coût. Et le risque est de voir apparaître une médecine vétérinaire à deux vitesses, qu'il convient de pallier par des mesures telles que des assurances spéciales pour les animaux de compagnie ». Et de citer également la réaction d'une participante aux ateliers qui précédaient la conférence : « Cette personne a dit, en exagérant un peu, qu'il n'était pas très moral de dépenser autant d'argent pour des animaux de compagnie. Je ne sais pas. Car c'est vrai de beaucoup de secteurs. Est-ce très moral de dépenser autant d'argent pour des équipements audiovisuels ou autres ? De même, je ne pense pas que le fait de nourrir des animaux de compagnie crée une spoliation protéique pour d'autres populations, car ce ne sont pas les mêmes produits. Il n'y a pas de compétition à ce niveau là ».

Reste le problème bien réel de l'impact environnemental de cette multiplication d'animaux. Pierre Desnoyers cite les chiffres : « Si l'on regroupe les communes françaises de plus de 20 000 habitants, on totalise 440 000 tonnes par an d'excréments et 730 000 m<sup>3</sup> d'urines déversées... Il est possible et souhaitable que les futurs plans locaux d'urbanisme (PLU), qui vont remplacer les POS, prennent en compte cette présence de l'animal dans la ville ».

Une attention portée à l'animal qui ne doit pas, toutefois, tourner à l'anthropomorphisme. Non, les chiens et chats ne sont pas des copies de l'humain... D'ailleurs, la législation ne les confond pas : l'homme est sujet de droit, pas l'animal. Un simple « objet » de droit, alors ? Pas tout à fait, rectifie P.Desnoyers. « Pour moi, la loi du 6 janvier 1999 (3) fait une distinction entre les animaux et les objets . L'animal est considéré comme un être sensible et cela lui donne juridiquement un statut. » D'ailleurs, l'Union Européenne reconnaît, en 1997, que l'animal est bien un être sensible, alors qu'il entrait jusque-là dans les mêmes catégories qu'un produit ou une machine agricole, voire comme un bien immeuble, qu'on transmet aux héritiers au même titre que les murs... Reste à traduire concrètement cette notion floue qu'est son « bien-être. « La meilleure définition, c'est la prise en compte et le respect de leur éthologie et de leur physiologie, pour se rapprocher le plus possible des besoins de l'espèce en question. »

De ce point de vue, les vétérinaires ont un rôle à jouer de première importance auprès de leurs clients, en termes de conseils, d'information, et même d'éducation des maîtres. Récemment, raconte Pierre Desnoyers, un de ses confrères écrivait dans un article : « Nous sommes responsables des « déçus » du chien ». Lui-même, conscient de cette dimension pédagogique, avait fait publié, au sein de sa clinique, une brochure intitulée « Les tribulations d'un chien civilisé ». « Nous y évoquons toutes les choses qui peuvent se passer bien pendant la vie de ce chien, mais aussi, à chaque moment, tout ce qui peut se passer très mal, quand on crée des situations impossibles dans la relation entre le chien et le maître. Et ce, depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte, toutes ces étapes qui mènent vers l'intégration ou... la délinquance. Voilà pour le comportement. Concernant la physiologie, P. Desnoyers se contente d'illustrer la méconnaissance des maîtres par cette anecdote : « J'ai vécu, à titre personnel, une expérience extraordinaire, il y a 12 ans. J'avais la responsabilité des chiens de Jean-Louis Etienne quand il est parti en Antarctique. Quarante-deux chiens qui vivaient dans des

conditions difficiles. Avec une équipe américaine, je devais mettre au point leurs rations alimentaires et monter, en cas de besoin, un hôpital de campagne. Eh bien, lorsqu'au retour, nous avons donné des conférences, sachez que nous nous sommes souvent fait agressé par des gens qui nous reprochaient d'avoir fait vivre ces chiens dans des conditions infernales. « Que vous, vous le fassiez, c'est votre choix, mais vous n'avez pas à l'imposer à ces animaux », disaient-ils en substance, montrant par là-même leur ignorance du milieu naturel de ces chiens, qui sont euthermique à 6 ou 7° C. « Ce qui est choquant en la matière, c'est justement de voir des huskies ou des samoyèdes (4) vivant dans des appartements chauffés à 21°C. Faire le choix de ce type d'animal suppose qu'on accepte de se caler sur ses besoins d'exercice, de température ambiante et d'alimentation. Dans bien des cas, le « mal-être » animal est le fruit d'un défaut de connaissance. C'est pour cela que des débats comme nous en avons aujourd'hui sont utiles pour donner des repères et recadrer les parti-pris ».

D'où cet autre aspect que souhaite aborder le conférencier : la responsabilité des hommes et des organisations vis-à-vis de l'animal citoyen. Et de citer au passage le mot inventé, dans les années 60, par Ange Condoret (5) : l'« urbanimalisation ». En la matière, effectivement, ces préoccupations semblent mieux prises en compte par les politiques, comme le signale la parution, ces dernières années, de plusieurs rapports traitant de cette problématique (6). Et notamment des alternatives pour promouvoir la limitation des naissances chez les espèces canines et félines et, surtout, le contrôle des populations des chats ou des chiens errants, ainsi que la limitation de la prolifération des pigeons dans les villes. De même, l'Eurogroupe sur le bien-être animal, au sein duquel le Conseil National de la Protection Animale représente la France, mène des actions dans ce sens, notamment à partir du rapport de P. Desnoyers sur la protection et le contrôle de la population féline en Ile-de-France. Reste qu'à la lecture du protocole destiné à réviser le Traité d'Amsterdam, adopté en 1997, et de son paragraphe sur le bien-être des animaux –« tenir compte des exigences de bien-être des animaux, tout en respectant les dispositions législatives et administratives et les usages des Etats Membres en matière de rites religieux, de traditions culturelles et de patrimoines régionaux. », on comprend que le dossier n'est pas prêt d'être réglé, ironise l'orateur. Ce dernier, en revanche, tient à citer le travail de l'Institut national de l'animal de compagnie, récemment créé par des enseignants-vétérinaires : cette enceinte de concertation entre tous les partenaires professionnels est dotée d'un observatoire et d'un institut technique afin de recueillir toutes les informations scientifiques et d'en assurer la diffusion. Cette association vise également à informer les futurs propriétaires de leurs responsabilités et des contraintes que génère l'animal de compagnie, ainsi qu'à les inciter à exercer un certain civisme. Car « l'animal peut aussi être un destructeur de lien social, s'il est agressif, ou si ses déjections nuisent à l'espace public »

Reste à évoquer la dimension affective de l'animal, qui joue souvent un rôle de lien social. En clair, il nous rendrait plus humain, en favorisant la communication avec l'extérieur, en permettant l'expression d'une sensibilité, en rompant la solitude. Autant d'aspects très présents dans le domaine des chiens-guides d'aveugle. Mais aussi, tout simplement, au niveau de la cellule familiale où l'animal constitue un point fixe rassurant, notamment auprès des enfants. Plusieurs comportementalistes se sont d'ailleurs penchés sur cette fonction, ainsi que le précise P. Desnoyers, dont Kelly Ann Rosbach et John P. Wilson, de Cleveland State University. « Ceux-ci posent cette question : est-ce que la présence d'un chien rend la personne plus aimable, la famille plus chaleureuse, heureuse, équilibrée, la maison plus accueillante ? Dans le livre de Karine Lou Matignon, « Sans les animaux, le monde ne serait pas humain (cf bibliographie), le docteur vétérinaire Joël Dehasse nous invite à une réflexion sur le rôle de l'animal comme lien social ».

Le mot de la fin ? Pour P.Desnoyers, ce sera l'éthique. Avec, notamment, la Déclaration Universelle des Droits de l'Animal, proclamée en 1978 à la Maison de l'Unesco (Paris), dont il éclaire le sens en citant une phrase de l'un de ses initiateurs, le professeur Jean-Claude Nouët, médecin biologiste, cofondateur et président de la Ligue Française des Droits de l'Animal : « Condamner la cruauté envers l'animal, c'est porter un jugement qui concerne le devoir de l'homme et non le droit de l'animal. » Pour le conférencier, « Cela nous prouve à quel point notre relation à l'animal est, dans bien des cas, ambiguë. Lors de la table ronde à laquelle j'ai assisté, je me suis demandé si, dans le fond, nous ne nous cachions pas derrière notre petit doigt en utilisant des expressions qui nous rassure, comme le « bien-être », alors que l'animal est peut-être tout simplement, dans la plus grande majorité des cas, au service de l'homme. Cela ne veut pas dire pour autant qu'on doive l'exploiter. Mais, soyons honnête : si on aime l'animal de compagnie, c'est souvent parce qu'il est le reflet de notre personnalité. Cela vous paraît peut-être un peu provocateur mais cela permet aussi d'ouvrir le débat ».

(1) NAC : Nouveaux Animaux de Compagnie. En clair, serpents, araignées venimeuses, chauves-souris, scorpions, tortues de Floride, singes, grands félins et autres espèces peu familières de nos climats. En tête : les iguanes et les furets. Cette « mode » pose des problèmes notamment en termes de santé public (animaux venimeux, virus, bactéries) et de trafic illicite.

(2) Selon les derniers chiffres Insee pour l'année 2001, la France est en tête des pays de l'UE pour le nombre d'animaux de compagnie. Leur commerce annuel est évalué à 4,4 milliards de francs par an. Plus de la moitié des foyers français possède au moins un animal

(3) Loi du 6 janvier 1999, « relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux domestiques ».

(4) Les chiens dits de traîneaux comprennent plusieurs races d'Europe du Nord dont le husky – son nom est issu, par déformation des deux premières syllabes d'esquimaux -, le samoyède – du nom d'une tribu nomade de Sibérie-, et le malamut d'Alaska. Ce ne sont donc pas vraiment des chiens d'appartement...

(5) Ange Condoret, vétérinaire bordelais, spécialiste des relations entre l'enfant et l'animal. Président de l'Association française d'information et de recherche sur l'animal de compagnie (Afirac), créé en 1977.

(6) « L'animal dans la ville », rapport paru en 1981, de Pierre Micaux, « L'animal citadin », rapport de Jean-Michel Michaux, Conseiller de Paris chargé de la vie animalière, docteur vétérinaire et maître de conférence à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort. Paru en 1995.

## **L'animal de compagnie : une longue histoire**

L'homme a toujours entretenu avec les animaux domestiques une relation proche de la passion. C'est ce que démontre et décrypte l'ethnologue Jean-Pierre Digard, dans son ouvrage « L'homme et les animaux domestique, anthropologie d'une passion » (cf Bibliographie). Nous vous proposons de lire, ci-dessous, de larges extraits du chapitre consacré à l'histoire de l'animal de compagnie (p.231-235), qui éclaire nos sociétés contemporaines.

« L'importance des animaux de compagnie, qui constitue l'aspect le plus immédiatement visible du cas européen, n'est ni récente, ni cantonnée à l'Occident. Nombreuses sont les sociétés primitives qui raffolent des jeunes animaux sauvages (porcs, singes, oiseaux, etc.) que les chasseurs rapportent vivants au village ou au campement ; choyés et nourris par les femmes (avec de la nourriture prémâchée, voire même au sein) au même titre que les enfants, ces animaux sont assimilés (...) à la société humaine. L'appriivoisement d'animaux isolés enlevés à la vie sauvage pourrait d'ailleurs être à l'origine bien des premières domestications (...). Le goût pour les animaux de compagnie n'est pas non plus nouveau en Occident. Il est attesté dès l'Antiquité gréco-romaine, avec une ampleur telle que Jules César, à son retour des Gaules, se serait écrié : « Les femmes romaines n'ont-elles donc plus comme autrefois des enfants à nourrir et à porter dans leurs bras ? Je ne vois partout que des chiens et des singes ».

Dans l'Europe médiévale, presque tous les gens aisés possédaient des animaux familiers : les plus prisés étaient les chiens – mais pas n'importe lesquels : lévriers ou épagneuls pour les hommes, bichons pour les femmes – et aussi, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, les animaux exotiques (singes, perroquets) que l'on s'arrachait à prix d'or (...). A partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, cet engouement gagne peu à peu les classes moyennes, en même temps qu'il s'étend à d'autres animaux, de taille et de prix plus modestes : canaris, chats, petits chiens. Si bien qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la prolifération des chiens était devenue une véritable engeance (...). Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la situation devait être reprise en main, en (faible) partie grâce à des réglementations plus strictes – l'impôt sur les chiens a vu le jour en Angleterre en 1796 et en France en 1855 – mais surtout du fait de la création des clubs et des expositions canines, d'une part, et des associations de défense des animaux, d'autre part, qui banaliseront le mouvement tout en contribuant à son développement, jetant ainsi les bases du « pétichisme » contemporain (de l'anglais « pet », animal familier) ».

Quant à la situation actuelle, « l'ampleur du phénomène a suscité des interprétations diverses et parfois divergentes. Les plus courantes (liaisons avec le mouvement de dénatalité de l'après-guerre, avec l'aggravation de l'isolement social et de l'insécurité en milieu citadin) sont démenties par les chiffres puisque ce sont les familles de plus de deux enfants qui sont les plus nombreuses à posséder des animaux de compagnie et que les taux de possession décroissent systématiquement (pas uniquement pour de simples raisons de commodité) quand on passe du domaine rural à l'urbain et des maisons individuelles aux grands ensembles. L'aspect essentiel du phénomène – que les meilleures études statistiques signalent mais n'expliquent pas – réside en fait dans le rapport qualitatif que l'homme entretient avec l'animal. Or, ce qui frappe surtout, c'est l'intégration des animaux « familiers »... à la famille, où ils sont à la fois « éduqués » et « maternés, bref « traités comme des enfants dont ils sont, au fond, des substituts ». (...) Si les animaux de compagnie apparaissent ainsi chez nous, c'est

dans un sens, non pas démographique, mais pédagogique, pourrait-on dire : « Dans l'élevage d'un animal familier, l'homme teste sa capacité éducative de façon analogue à la manière dont il interroge son statut d'éducateur parental au travers des réactions d'un enfant à son regard ». En d'autres termes, ce que nous aimons dans nos animaux de compagnie, c'est leur dépendance et leur image d'êtres supérieurs, tout-puissants que celle-ci nous renvoie de nous-mêmes. »

Dans les pages suivantes( p.235 – 241), J-P Digard analyse l'un des corollaires de l'ascension des animaux de compagnie - la marginalisation voire l'exclusion ou la péjoration des animaux de la ferme-, ainsi que la tendance constante à augmenter la taille des uns et à diminuer celle des autres. « Autrement dit à accentuer la différence en hypertrophiant les plus gros et en miniaturisant les plus petits ». D'où la prolifération des « nains », du lapin au cochon, en passant par les chiens, qui ont ouvert cette voie. Car « miniaturiser les animaux familiers, c'est aussi les infantiliser ». A vos biberons !

## DANS L'AIR DU TEMPS

### **Vols et trafics : chienne de vie...**

**Quelques jours à peine avant la conférence-débat de Pierre Desnoyers, début décembre 2001 plus exactement, une série d'articles révélait l'importance du trafic illégal de chiots en France, avec quelques détails macabres. Dont la découverte, chez un vétérinaire des Yvelines, de 76 cadavres de chiens, à la suite d'une perquisition effectuée chez ce praticien soupçonné de fournir des faux-papiers à des animaux illicitement importés.**

Déjà, en juin, trois autres vétérinaires, de la Haute-Garonne cette fois, avaient fait l'objet d'une mise en examen, pour avoir aidé le plus gros courtier français d'animaux de compagnie à « blanchir » quelque milliers de chiots. Age, origine, état sanitaire... Tout était faux. Et pour cause. Selon les révélations du journal Le Monde (1) qui reprend les informations de deux rapports officiels (2) les seuls trafics de cet opérateur concerneraient plus de 50 000 chiots en 1999, sur un total de 100 000 chiots importés frauduleusement sur le territoire national. Dont la plupart élevés en batterie, à l'instar des poulets industriels, dans des hangars des pays de l'Est. Puis acheminés vers l'UE, bien avant la fin du sevrage et sans aucun vaccin, dans des conditions de transport telles que les décès sont fréquents en cours de route. A l'arrivée, des complicités avec des éleveurs et des praticiens permettent d'enregistrer ces animaux sous une nouvelle identité, avant qu'ils soient commercialisés à bas prix dans certaines animaleries belges et françaises. Ce sont en fait les plaintes répétées de propriétaires lésés qui ont attiré l'attention de la justice. Car au mieux, les chiots en grandissant ne développent en rien les caractéristiques affichées par leur pedigree ou souffrent d'importants troubles comportementaux. Au pire, ils meurent brutalement. Des pratiques maffieuses, donc, qui ne doivent cependant pas faire oublier qu'elle ne met en cause qu'une poignée de professionnels : il serait fort dommage que la malhonnêteté d'une minorité jette le doute sur l'ensemble des vétérinaires et des responsables d'animaleries.

Quant au cadre législatif et réglementaire, s'il émet des interdictions formelles dont celle d'importer un chien de moins de quatre mois, il crée des distorsions par rapport à la situation purement nationale : un chien élevé en France peut en effet être commercialisé à partir de 2 mois. Problème : les clients demandent en priorité ces très jeunes chiots. Ce qui « explique » - sans le justifier - la fraude sur l'âge. Deuxième « hic » : la demande de chiens en France est nettement supérieure à l'offre nationale. D'où la nécessité du recours à l'offre étrangère, dont les seuls approvisionnements légaux augmentent de 24% par an. Mais la différence des dispositions juridiques - plus souples pour les animaux nés sur le territoire national, même en terme de vaccination - attise les tentations de fraude sur l'origine. Enfin, le cadre pénal en terme d'identification semble facile à contourner et la traçabilité nettement insuffisante (effacements de tatouages, réutilisation d'identifiants d'animaux décédés...). Et que dire de la nomenclature douanière qui fait apparaître les échanges d'animaux vivants en... kilogrammes de viande ?

A cette préoccupation, s'ajoutent à l'époque d'autres dérèglements du marché de l'animal de compagnie pointés dans le rapport d'information de Mme Geneviève Perrin-Gaillard (2), avec des pratiques jugées répugnantes : les trafics de peaux de chiens et de chats, avérés par plusieurs découvertes effectuées par des gendarmes et des services vétérinaires. Sauf qu'il convient de savoir que l'importation de ces peaux en France, leur traitement et leur commercialisation sont autorisés. D'où plusieurs propositions de loi, émanant de la Commission européenne et de G. Perrin-Gaillard, et une déclaration du parlement européen, déposée le 16 janvier 2002, pour interdire ce commerce, à l'instar des Etats-Unis et de l'Italie. Reste, enfin, à évoquer les vols et les abandons d'animaux de compagnie. Concernant les vols, ceux-ci sont estimés avec beaucoup de précaution à 60 000 chaque année. Pour une part, ils alimenteraient des marchés parallèles dont les tanneries mentionnées ci-dessus, mais aussi, de manière marginale, des restaurants et des laboratoires, sans oublier, pour les chiens de chasse principalement, les élevages voués à la reproduction. Quant aux animaux abandonnés, la SPA estime que 100 000 chiens chaque année seraient ainsi laissés au bord de la route ou faussement égarés. Cette société de protection accueille ainsi annuellement 600 000 chiens et chats - auxquels s'ajoutent les NAC.

(1) Le Monde, samedi 1<sup>er</sup> décembre 2001. Page 11.

(2) Le rapport d'information parlementaire sur « l'identification des chiens et des chats, leur commercialisation et l'approvisionnement des centres d'expérimentation », présenté le 1<sup>er</sup> décembre 2001, par Mme Geneviève Perrin-Gaillard, députée des Deux-Sèvres (rapport disponible gratuitement sur le site : [www.assemblee-nat.fr/rap-info/i3457.asp](http://www.assemblee-nat.fr/rap-info/i3457.asp)).

Et le rapport d'étape du professeur Legeay, en 1999 : « La commercialisation des animaux de compagnie, rôle des animaleries ».

## PARLONS-EN

**Dans l'amphithéâtre de la mairie de Balma, vétérinaires, responsables d'animaleries, associations, élus de la commune – dont le maire, Alain Fillola - et propriétaires d'animaux de compagnie ont largement débattus pendant près d'une heure trente. Des propos qui se sont conclu sur un dernier « mot » : l'abolement d'un chien, assis au côté de son maître.**

**Trois grands axes ont orienté les débats, après que les auditeurs aient félicité P. Desnoyers pour la clarté de son propos.**

**Du plus prosaïque – les déjections canines – au plus exotiques – les Nouveaux Animaux de Compagnie – en passant par les aspects comportementaux.**

*Non aux « crottoirs ».*

C'est Denis Dieudonné, responsable d'Agromip, qui ouvre le sujet, non sans humour : « Quand on est piéton dans une grande ville, on doit être des adeptes du slalom. Vous avez évoqué, M.Desnoyers, la mise en place d'un Institut national de l'animal de compagnie, dont je me réjouis. A quand un PMPOA : un Programme de maîtrise des pollutions d'origine animale en ville, qui permettrait, à l'instar de ce qui existe dans l'élevage, de limiter les pollutions de l'environnement urbain ? ». D'autres renchérisent : « Ce qui nous anime ce soir est le bien-être animal. Eh bien, selon moi, il est important aussi de savoir où est le bien-être de l'homme. J'ai des enfants et la plupart du temps, il n'est plus possible de jouer tranquillement au ballon dans les espaces verts. Je tiens à vous dire qu'au Canada, tous les propriétaires ramassent les crottes de leur chien ». Un point de vue consensuel ? Dans le public, un participant s'agite et intervient à plusieurs reprises, pour clamer le caractère naturel, « bio-dégradable » des fameuses déjections en lesquelles il ne voit nulle pollution, et pour vitupérer en revanche contre les gaz d'échappement. Pierre Desnoyers reprend l'argument : « On ne peut pas faire une telle distinction entre les pollutions naturelles et les autres. Ce n'est pas parce que c'est biodégradable que ce n'est pas une nuisance. Et celle-ci pose un vrai problème ». La solution ? Pour tous, elle passe par le civisme. Quitte à sanctionner, comme c'est le cas dans certaines villes, à Paris ou à Lyon. Mais aussi à sensibiliser, ce qui est du rôle des vétérinaires. « Laisser faire, ce n'est pas respecter l'animal », précise P. Desnoyers. « Mais il ne faut pas aller vers des solutions extrêmes. Le budget des motos vertes à Paris permettrait de mettre un agent municipal, un balai et un seau à chaque km des rues de la capitale. Il y a une multitude de techniques possibles, avec des distributeurs, des endroits poubelles etc. Et la volonté politique doit effectivement exister, mais pas isolément. Il faut aussi que les professionnels s'y mettent ».

### **Les animaux sur le divan.**

Du comportement des propriétaires, le débat s'oriente ensuite sur celui des animaux. Là aussi, la préoccupation se fait de plus en plus vive. « De plus en plus de chiens sont écartés, non pas pour le physique, mais en raison de leur comportement », note ainsi Pascal Gabreau, directeur technique de l'école des chiens-guides d'aveugles de Toulouse. Selon lui, la centrale canine porte une responsabilité. D'autant qu'à ces troubles, s'ajoutent les problèmes physiques : « Je pense au Labrador qui est très à la mode. Pourtant, cette race est fragile, sujette aux allergies, aux dysplasies, aux crises d'épilepsie... Cela a un coût pour les propriétaires qui ont déjà dépensé 4 000 à 5 000 francs pour l'achat du chien. »

Mais revenons à l'aspect purement psychologique, qui signale un mal-être animal et auquel s'intéresse de plus en plus le praticien. Dans la salle, plusieurs vétérinaires comportementalistes témoignent, dont Sylvie Lenain : « Un groupe spécialisé de vétérinaires s'est constitué autour de cette question, à travers l'association « Zoopsy » et un diplôme a été créé en 1998 pour entériner cette spécialisation, à l'initiative du professeur Roland Darré, de l'Ecole vétérinaire de Toulouse. Une évolution nécessaire face à des troubles comportementaux qui augmentent, en particulier chez les chiens mais aussi les chats ». Au-delà des anxiétés et des sociopathies, plus directement décelables, les troubles du comportement sont souvent à l'origine d'affections digestives ou dermatologiques. « Cette accroissement est lié en partie aux importations d'animaux très jeunes, sevrés trop tôt. Or un humain ne pourra jamais remplacer une mère, en termes d'éducation et d'affectif. Nous conseillons donc de ne jamais accepter de prendre un jeune animal avant deux mois. Sauf que s'il vient d'une animalerie, il n'y a aucune garantie sur la date exacte de sevrage ». Depuis quinze ans, donc, les formations des vétérinaires développent ce volet psychologique, notamment « parce qu'il est plus simple de prévenir que de guérir. Aussi, la plupart des praticiens ont-ils décidé de s'investir pour donner des conseils aux maîtres ». Une action importante si l'on en juge par cette donnée : les troubles du comportement constituent la première cause d'abandon ou d'euthanasie des chiens de moins de deux ans.

### **« Les NAC ne sont pas des paquets de nouilles »**

Que recouvre le marché des NAC et quelles pathologies particulières connaissent ces animaux ? C'est ce que demande Sylvie Berthier, de la MAA. Si Pierre Desnoyers reconnaît que telle n'est pas sa spécialité, il donne en revanche la parole à M. Ducos de Lahitte, enseignant-chercheur à l'Ecole vétérinaire de Toulouse et spécialiste en la matière. « Certains NAC ne sont pas nouveaux. Je songe aux rongeurs, aux lapins-nains, aux cobayes. Mais d'autres espèces arrivent en France et sont plus difficiles à adapter. C'est le cas notamment des chiens de prairie (NDLR : petits rongeurs proches de la marmotte), vendus seuls alors que cet animal social vit en colonie. Du coup, il développe souvent des troubles du comportement tels que des démangeaisons, voire de l'agressivité en saison de reproduction. Dans ce cas, ce sont les doigts du propriétaire qui y passent. Même chose avec l'écureuil de Corée ». Mais les NAC rassemblent également de nombreux reptiles, qui vont de la petite couleuvre jusqu'aux pythons en passant par des lézards. « Là, au niveau des vétérinaires et de l'animalerie, il y a beaucoup à faire. Alors même qu'il ne viendrait pas à l'idée de quelqu'un d'acheter un poisson sans avoir un aquarium, nous voyons encore des gens acheter des reptiles sans avoir un terrarium, qui permet de reconstituer le milieu que requiert leur biologie. Faute de quoi, pas de bien-être pour ces animaux ». Certes, la réglementation a progressé, et les vendeurs doivent être titulaires d'un certificat de capacité. Mais la loi n'est pas facilement appliquée partout.

Cela dit, à quoi repérer leur bien-être ou leur mal-être ? Pour M. Ducos de Lahitte, le meilleur indice est la reproduction, « car c'est la première fonction qu'ils mettent en repos quand ils ne

sont pas bien ». Quant aux pathologies, à nouveaux animaux, maladies particulières. « Le nombre de consultations vétérinaires ne cessent d'augmenter pour les NAC. Certaines maladies sont bien connues, en particulier pour les rongeurs car ces animaux servent de modèle en laboratoires. D'autres sont plus spécifiques et peuvent affecter l'homme. Ainsi, il faut savoir que les reptiles sont souvent porteurs de salmonelles et qu'il convient de prendre des précautions quand on les manipule. Sans oublier les risques liés aux griffures et aux morsures qui, sans même être venimeuses, peuvent avoir des complications bactériennes ». Reste que ces pathologies pourraient souvent être évitées par le simple respect du biotope de ces nouveaux animaux. « Les serpents par exemple, sont très sensibles aux variations de température. Le moindre changement trop brutal provoque une baisse des défenses immunitaires ». Et d'appeler à un minimum de bon sens : « On ne vend pas un animal comme un paquet de nouilles. Et encore, sur le paquet, le mode d'emploi est indiqué ».

#### Les grands « classiques » :

La France est au 2<sup>ème</sup> rang mondial, après les Etats-Unis, pour le nombre d'animaux de compagnie. En 2001, elle compte 9,4 millions de chats, 8,8 millions de chiens, 24,4 millions de poisson, 8,1 millions d'oiseaux et 4,9 millions de rongeurs...(chiffres fournis par le syndicat interprofessionnels des fabricants et distributeurs de produits et d'animaux familiers, Prodaf)

Selon le rapport du professeur Legeay, 900 000 chiots seraient vendus ou donnés chaque année. Dont 80 000 à 120 000 achetés dans les animaleries, 150 000 dans les élevages, et 630 000 à 670 000 auprès des particuliers.

:

### ***L'enjeu économique***

Le marché des animaux de compagnie représenterait (toujours selon le Prodaf) 29 milliards de chiffres d'affaires, 20 000 entreprises, 80 000 emplois.

Citons notamment la part consacrée aux accessoires : 1,5 milliard.

A la santé et au toilettage : 1 milliard.

Aux assurances : 500 millions.

A l'achat des animaux : près de 6 milliards.

#### Les animaleries :

Selon le rapport du professeur Legeay, il y aurait en 1999, près de 1 400 animaleries (tous types confondus: chaînes, animaleries indépendantes et animaleries intégrées dans des jardinerie ).

#### Nuisances :

500 000 morsures de chiens par an

A Paris, 200 000 chiens produisent par jour 15 tonnes de déjections.

Le Budget de la ville pour la propreté des trottoirs atteint 70 MF par an.

## **POUR EN SAVOIR PLUS**

-« La protection de l'animal », de Florence Burgat. Editions PUF, Collection Que sais-je. 1997. Un résumé exhaustif de la législation, des associations et des chartes, mais qui date un peu, et ne peut donc aborder les dernières réglementations.

-« L'animal de compagnie », de Patrick Bonduelle et Hugues Joublin. PUF, collection Que sais-je. 1995. Un guide législatif sur les animaux domestiques et de compagnie, les chiffres repères, les métiers liés à l'animal de compagnie, son rôle social et thérapeutique...

-« Animal, mon prochain », de Florence Burgat. Odile Jacob. 1997. Une étude du statut de l'animal en Occident depuis le 17<sup>ème</sup> siècle à travers l'analyse des grands philosophes.

-« Sans les animaux, le monde ne serait pas humain », de Karine Lou Matignon, préfacé par Cyrulnik. Edition Albin Michel.

L'auteur explore le vieux rêve de l'homme : communiquer avec les animaux, pour mieux comprendre sa propre condition.

-« La plus belle histoire des animaux », de Pascal Picq, Jean-Pierre Digard, Boris Cyrulnik et Karine Lou Matignon. Seuil. 2000.

Cet ouvrage collectif vise à vulgariser l'état de nos connaissances sur la nature des animaux, la place de l'humain, nos sorts communs et nos différences. L'éclairage des avancées de l'anthropologie, de l'ethnologie et de la neuropsychiatrie.

-« Les Français et leurs animaux », de Jean-Pierre Digard. Fayard, 1999. De la zoolâtrie, cet excès d'amour pour l'animal favori, à l'esclavagisme des maîtres abusifs, ce sociologue montre les dérives comportementales de certains de nos concitoyens, y compris celles de certains fervents protecteurs des animaux, prompts à l'anthropomorphisme.

### **Sur Internet :**

-Le site du ministère de l'agriculture : [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr). Au sein de ce ministère, la Direction générale de l'alimentation a en charge la Santé et la protection animales. Vous y trouverez notamment la loi du 6 janvier 99, le rôle des services vétérinaires, l'intervention de Jean Glavany sur la protection animale, du 21 février 2002.

-Le site de l'Afirac : [www.afirac.org](http://www.afirac.org). Cette association souhaite favoriser une meilleure compréhension des relations entre l'homme et l'animal de compagnie. Très accessible, ludique et pratique.

-Le site de la Fondation de la Ligue Française des Droits de l'Animal : [www.league-animal-rights.org](http://www.league-animal-rights.org). Vous y trouverez non seulement la Déclaration universelle des droits de l'animal, mais aussi ses bases scientifiques et philosophiques.

[www.aniwa.com](http://www.aniwa.com)

Portail francophone sur les animaux de compagnie – chiens, chats et cheval exclusivement – comportant de nombreux sites, des vidéos, radios et forums. 14 permanents professionnels animent ce portail.

[www.veterinet.net](http://www.veterinet.net)

Un site géré par des vétérinaires, qui dispensent des conseils pratiques, des fiches sur les maladies et les vaccins des animaux de compagnie. Une rubrique NAC y figure également.

[www.spa.asso.fr](http://www.spa.asso.fr)

La Spa diffuse son magazine, fait le point sur les législations en cours, fait part de ses combats en faveur d'un mieux-être animal.

[www.animaux-perdus.com](http://www.animaux-perdus.com)

Comme son nom l'indique, ce site est dédié aux petites annonces concernant la recherche d'animaux.